

**CONDITIONS GENERALES DU TRANSPORT NAVETTES AEROPORT LYON-SAINT
EXUPERY / GRENOBLE ET VOIRON**

Edition du 25/10/2009

AVERTISSEMENT

FAURE VERCORS est un transporteur de Voyageurs.

L'achat de titre de transport FAURE VERCORS implique l'acceptation des conditions générales de vente.

FAURE VERCORS pourra effectuer des mises à jour à tout moment des conditions définies aux présentes. Ainsi nous conseillons vivement à notre clientèle de revenir les parcourir à chaque intention d'achat.

INFORMATIONS GENERALES

FAURE VERCORS

SAS au capital de 100 000 Euros

21 avenue de la falaise

38360 SASSENAGE

SIRET 313 710 832 00038

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

COURSES**Lignes**

La ligne Grenoble / Lyon-Saint Exupery est une ligne régulière fonctionnant tous les jours de l'année, avec ou sans réservation.

La ligne Voiron / Lyon-Saint Exupery est une ligne virtuelle, sur réservation uniquement dont le départ est déclenché dès réservation sur www.fairevercors.fr ou au 0825 825 536 (N° indigo).**Arrêts**

Tous les arrêts sont facultatifs, il est donc nécessaire pour la montée ou la descente de se signaler au conducteur.

Horaires

La responsabilité du transporteur ne pourra être recherchée pour un retard ou une suppression de services en cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de causes extérieures telles qu'intempéries, catastrophes naturelles, conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, grèves, incendie, dégâts des eaux. La force majeure s'étend à tout événement extérieur, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable qui empêche le transporteur d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent contrat à sa charge.

Les horaires et les correspondances des véhicules entre eux ou d'autres services (S.N.C.F. ou avion) sont assurés dans la mesure du possible, mais ne sont pas garantis.

Le transporteur ne peut être engagé par aucune dépense ou conséquences attribuées à ce retard ou modifications.

En cas de retardSur la ligne Voiron / Lyon-Saint Exupéry UNIQUEMENT, en cas de retard du client, le transporteur pourra mettre à disposition un véhicule pour le créneau horaire suivant, selon ses disponibilités. Il est de la responsabilité du client de prévenir le transporteur de son retard.**RESPONSABILITE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

En cas d'accident, seule la responsabilité du transporteur routier est engagée dans le cadre du Contrat d'assurance qu'il souscrit normalement pour l'exercice de sa profession (autocariste, taxi).

Tous différends ou contestations sont justiciables au Tribunal de Commerce exclusivement dont dépend l'entreprise de transport.

Bagages et skis ou tout autre objet en soute sont transportés aux risques du Passager.

BILLETS**Généralités**

-Il est du devoir du Passager de s'assurer de sa validité. Dans le cas d'un tarif réduit, c'est au client d'en faire la demande. Toute contestation ultérieure ne pourra être admise.

-Les billets sont non échangeables et non remboursables.

- Un billet perdu ne sera pas remboursé même une fois retrouvé.

-Le billet aller-retour correspond à deux trajets de sens inverse.

-Les titres de transports sont valables 3 mois à partir de la date d'achat d'un titre (hors réservations internet).

-Les billets sont délivrés sur Internet, par les conducteurs* ou les guichets* des gares routières suivant les règles établies par les différentes autorités organisatrices de transports. (*hors ligne de Voiron)

-Sur la ligne de Voiron, seuls les billets internet sont valides.

-Le Passager ne peut être transporté que s'il est en mesure de présenter un billet en cours de validité. En outre, un billet détérioré ou modifié par une autre personne que le Transporteur ou un de ses agents accrédités ne sera pas valable au transport.

-Si le Passager bénéficie d'une réduction tarifaire ou d'un tarif à conditions particulières celui-ci doit être en mesure à tout moment de son voyage de fournir les pièces justificatives et d'en démontrer la régularité.

-Les billets doivent être présentés au conducteur pour contrôle à chaque montée dans le car. Chaque client doit conserver son titre de transport durant toute la durée du trajet, afin de pouvoir le présenter à toute réquisition des agents de contrôle assermentés, à bord ou à la descente des véhicules.

-Tout Passager se trouvant en situation irrégulière sera passible d'une amende dont le montant est défini par les textes réglementaires en vigueur et dont les modalités sont conformes au Code de Procédure Pénale (art. 529-3 à 530-3).

Billets électroniques

-Billet soumis aux conditions générales du site FAURE VERCORS ainsi qu'aux conditions particulières que vous avez acceptées avant l'impression de ce titre.

-En cas de surcharge, le billet auto-imprimable offre un accès prioritaire à la montée dans le bus jusqu'à 10 minutes avant le départ.

-Billet inaccessibles et personnel : le Transporteur se réserve le droit de procéder à la vérification documentaire de l'identité de ses passagers.

-Seuls les billets auto-imprimables seront valables.

-La confirmation de réservation ne constitue pas un titre de transport.

-Ce titre de transport est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto verso, sans modification de taille d'impression en format portrait (vertical) avec une impression laser ou jet d'encre couleur. Il ne peut en aucun cas être présenté sur un autre support (électronique, écran..) une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés à bord et seront considérés comme non valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier PDF.

-Ce titre n'est ni échangeable ni remboursable.

-Lors des contrôles vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Le nom du porteur de cette pièce d'identité doit être identique à celui mentionné sur le présent titre de transport.

-Ce titre est uniquement valable pour le car, la date et le parcours désignés. Dans les autres cas, et sauf accord du transporteur, ce titre sera considéré comme non valable et vous devez vous munir d'un autre titre pour être en règle. Ce titre doit être conservé jusqu'à la sortie du car.

FAURE VERCORS décline toute responsabilité :

-pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande de traitement ou d'impression du titre de transport dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence

-en cas de perte ou de vol ou utilisation illicite de titre de transport.

EN CAS DE NON RESPECT D'UNE DE CES REGLES LE TITRE SERA CONSIDERE COMME NON VALABLE.**TARIFS :**

-Tous nos tarifs sont toutes taxes comprises.

-Tout Passager descendant à un arrêt situé entre deux points de sectionnement paye le prix jusqu'au point de sectionnement suivant.

-Seuls les enfants de moins de 4 ans sont transportés gratuitement à conditions d'être tenus sur les genoux de leurs parents, à raison d'un enfant par parent : il est délivré pour eux un billet gratuit.

-Les enfants de 4 ans à moins de 12 ans **voyageant seuls** doivent s'acquitter d'un titre au tarif jeune moins de 25 ans.-L'ensemble de nos tarifs sont disponibles sur simple demande et sur Internet : www.fairevercors.fr.Des frais de dossier sont appliqués pour toute réservation sur Internet. Les frais sont facturés par dossier (jusqu'à 9 personnes peuvent voyager sur le même dossier).**Moyens de paiement**

Le Transporteur FAURE VERCORS accepte à bord le paiement en euros par espèce ou carte bancaire uniquement. Tout billet d'une valeur supérieure à 50 Euros ne sera pas accepté à bord des véhicules. Nos revendeurs se réservent le droit d'accepter d'autres moyens de paiement. La vente à bord ne se fait qu'aux heures de fermeture de la gare routière de Grenoble ou du comptoir de l'aéroport.

La vente sur internet se fait par règlement CB uniquement.

GROUPES (service disponible sur la ligne GRENOBLE / LYON-SAINT EXUPERY uniquement)Un groupe se constitue de 10 personnes minimum voyageant ensemble à l'aller comme au retour. Il ne peut excéder 20 personnes voyageant sur un même créneau horaire. Réservation et paiement 72 heures à l'avance minimum. Les conditions tarifaires sont disponibles sur simple demande et sur Internet : www.fairevercors.fr.

Le groupe constitué doit se présenter 15 minutes avant le départ du bus auprès du chauffeur.

ATTRIBUTION DES SIEGES

Les trois premières places situées derrière le conducteur sont réservées par priorité et dans l'ordre ci-dessous aux :

1. Mutilés de guerre
2. Aveugles civils
3. Invalides du travail et infirmes civils
4. Femmes enceintes
5. Les enfants non accompagnés de 4 à 12 ans

Toutefois si au moment du départ, ces places ne sont pas occupées, d'autres Passagers peuvent en disposer sous réserve de les céder immédiatement aux bénéficiaires se présentant sur le parcours (arrêt préfectoral du 1^{er} sept 1948).**DROIT DE REFUSER LE TRANSPORT**

-Le Transporteur pourra en tout point d'embarquement refuser de transporter le Passager et ses bagages si l'un ou plusieurs des cas suivant s'est ou est susceptible de se produire :

-Le transport du Passager et ou celui de son bagage pourrait mettre en danger la sécurité, la santé, le confort ou la commodité des autres passagers ou du Personnel notamment si le passager fait usage de l'intimidation, a un comportement ou utilise un langage abusif à l'égard du personnel.

CONDITIONS GENERALES DU TRANSPORT NAVETTES AEROPORT LYON-SAINT EXUPERY / GRENOBLE ET VOIRON

Edition du 25/10/2009

-L'état physique ou mental du passager y compris un état causé par la consommation d'alcool ou la prise de drogue ou de médicaments pourrait présenter un danger voir un risque pour lui-même les autres passagers, ou le personnel.

-Le Passager n'est pas en mesure de prouver qu'il est la personne désignée dans la case nom du passager dans le cas d'un billet électronique.

-Le Passager ou la personne qui a payé le billet n'a pas acquitté le tarif en vigueur et tous les frais (excédent de bagages compris).

-Le Passager réclame une assistance particulière non demandée lors de la réservation.

-Le billet qu'a acquis le Passager :

- a été acquis frauduleusement ou acheté auprès d'un organisme autre que celui du Transporteur ou de ses agents accrédités
- a été répertorié comme document perdu ou volé
- a été falsifié ou contre fait

PERSONNE A MOBILITE REDUITE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également au transport PMR. Les ayants droits sont porteurs soit de la carte d'invalidité, soit de la carte d'invalidité des pensionnés de guerre, soit de la carte de priorité.

L'acceptation du transport de passager à mobilité réduite et de personnes nécessitant une assistance particulière est soumise à l'accord préalable du transporteur. Il s'effectue aux mêmes conditions horaires et tarifaires que la ligne régulière.

Sur la ligne de GRENOBLE / LYON-SAINT EXUPERY, une desserte de substitution sur réservation leur est proposée. Une gratuité à la personne accompagnante est accordée lorsque sur la carte d'ayant droit il est mentionné « besoin d'accompagnement ».

Les réservations se font minimum 72 heures à l'avance, auprès du transporteur, par téléphone uniquement. Lors de votre demande de réservation un formulaire détaillant toutes nos conditions vous sera envoyé.

Le chien de personne non-voyante est admis gratuitement.

Toutes nos conditions sont disponibles sur simple demande ou sur www.fairevercors.fr

ACCOMPAGNEMENT D'ENFANT DE 4 ANS A MOINS DE 12 ANS

Il est proposé un service d'accompagnement pour les enfants de 4 ans à moins de 12 ans. Les présentes CGV s'appliquent à ce transport. D'autres conditions sont énoncées, disponibles sur simple demande ou consultables sur Internet : www.fairevercors.fr

TRANSPORT A LA DEMANDE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également au transport à la demande. Ce service est une prestation sur mesure. Conditions tarifaires disponibles sur simple demande ou sur www.fairevercors.fr.

Réservations obligatoires minimum 96 heures avant le départ.

ANNULATION :

Pour toute annulation intervenant moins de 24 H avant la prise en charge et n'ayant pas nécessité le déplacement du chauffeur une facturation pour frais de dossier sera appliquée.

Si une annulation intervient au dernier moment alors que le chauffeur est déjà parti chercher le client, la facturation normale d'un trajet à tarif de la navette privée sera appliquée. Il en est de même en cas de non respect de la réservation qui entraîne un parcours à vide.

RETARD D'AVION :

L'attente d'un avion arrivant en retard ne pourra excéder 1 heure par rapport à l'heure théorique d'atterrissage. Au-delà, un supplément est applicable pour chaque heure commencée. Si le retard est trop important et nécessite la mise en place d'une nouvelle navette, la tarification des navettes privées est appliquée.

Les tarifs sont soumis à supplément en fonction de l'heure, du lieu ou de la date de la prise en charge.

Tous nos tarifs sont disponibles sur simple demande ou sur www.fairevercors.fr

BAGAGES

Règles communes : pour tout transport à titre onéreux, il doit être exigé un billet ou un récépissé de transport de colis ou bagages.

Franchise des bagages

Tout billet donne droit sans avoir à s'acquitter de supplément, au transport en franchise d'une quantité de bagages en nombre et en poids. Toutefois les bagages ne peuvent excéder un poids maximum.

Transport de bagages gratuit dans la limite de 2 bagages par personne et un bagage à main. Maximum de 23 Kg chacun. Les dimensions du bagage en soute ne doivent pas dépasser 158 cm hauteur + longueur + largeur. Pour être considéré comme bagage à main, le colis doit pouvoir être rangé dans les compartiments situés au dessus des sièges, prévus à cet effet.

Excédant de bagages

Au dessus de la franchise tout bagage donnera lieu à un supplément tarifaire par bagage supplémentaire. Le paiement doit se faire auprès du conducteur. Tout refus de paiement entraîne l'inaccessibilité au bus.

Objet non admis

Les objets dont le transport est interdit par le droit en vigueur.

Des objets dont le transporteur estime raisonnablement que leur poids, leur dimension, leur odeur incommode, leur configuration ou leur nature fragile ou périssable les rendent impropres au transport.

Responsabilité :

Le Transporteur décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte des bagages qui auraient été déposés près des autocars ou tout dommage causé pendant le trajet en soute.

OBJETS PERDUS

Les objets perdus peuvent être réclamés sur présentation d'une pièce d'identité au dépôt dont dépend le car dans lequel l'objet a été perdu. Le transporteur décline toute responsabilité des objets perdus et non retrouvés.

Contact : 04 76 880 880 FAURE VERCORS SASSENAGE

ANIMAUX

Les animaux domestiques vivants non dangereux et de petite taille sont admis gratuitement à condition d'être transportés dans un panier fermé gardé sur les genoux. Les chiens dangereux ou malades sont exclus du transport.

Au-delà un supplément sera demandé au Passager par chien transporté dans la limite de 30 Kg par animal. Tout refus de paiement entraîne l'inaccessibilité au bus.

Seuls les chiens tenus en laisse et muselés sont admis à titre payant, mais en tout état de cause, ils ne doivent pas incommoder les autres Passagers.

L'animal est sous la responsabilité du Passager pendant toute la durée du trajet.

COMPORTEMENT A BORD

Il est interdit de : (sous peine de sanction)

- Fumer dans les véhicules
 - Manger ou boire à bord du véhicule
 - Gêner la conduite et parler au conducteur durant la marche
 - Manœuvrer les issues de secours (sauf cas d'accident)
 - Faire obstacle à la manœuvre des portes
 - Dégrader les installations du véhicule et panneaux d'information au public
- Un comportement correct est de rigueur.

Le port de la ceinture est obligatoire En cas de défaut de port par les passagers, la responsabilité pénale devra rester individuelle pour chacun d'entre eux, dès lors qu'ils sont âgés de 13 ans et plus. En aucun cas, la responsabilité du conducteur et de son employeur ne devra être mise en cause.

VENTE SUR LE SITE

Généralités :

Le passager ne dispose pas de droit de rétractation.

Réservations possibles jusqu'à 9 passagers par dossier, adultes et enfant. Chaque adulte pouvant être accompagné d'un enfant de moins de 4 ans voyageant sur ses genoux. La réservation est confirmée après communication de la référence de votre dossier. Un billet électronique imprimable vous est envoyé sur votre boîte email.

Le tarif des prestations de transport est celui indiqué par FAURE VERCORS sur son site Internet et/ou par la plateforme téléphonique, selon les modalités prévues par les conditions générales de transport. Tout paiement par l'acheteur sera considéré comme définitif. Un défaut de paiement en ligne ou par téléphone, par exemple pour des raisons techniques ou pour défaut d'approvisionnement du compte, ne dispense en aucun cas l'acheteur du paiement des prestations ainsi que, le cas échéant, des frais que le défaut de paiement aurait pu occasionner par sa faute.

FAURE VERCORS ne saurait être tenu pour responsable d'un éventuel dysfonctionnement ou d'une indisponibilité du site Internet ou de la plateforme téléphonique de commercialisation de ses prestations.

FAURE VERCORS ne saurait être tenu responsable pour les dommages indirects - et en particulier les éventuels manques à gagner et préjudices financiers - susceptibles de résulter de l'utilisation du site Internet ou de la plateforme téléphonique.

Paiement en ligne :

Pour régler en ligne vous devez utiliser votre carte bancaire. FAURE VERCORS procède en temps réel au débit de la carte. Le paiement est entièrement sécurisé.

Données et informations

Les données nominatives, au sens de la loi informatique et liberté peuvent faire l'objet à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression, qui peut être exercé par courrier adressé à l'adresse suivante : FAURE VERCORS Service Qualité 21 avenue de la falaise 38360 SASSENAGE. Il est toutefois précisé que les données et informations recueillies à l'occasion du contrat peuvent devoir être conservées par FAURE VERCORS et/ou divulguées à certaines autorités conformément à ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de sécurité, en faisant l'objet des mesures de confidentialité adéquates.

SUGGESTIONS RECLAMATIONS

Toute réclamation ou suggestion pourra être envoyée par courrier à notre Service Qualité. Merci de joindre votre titre de transport :

FAURE VERCORS
Service Qualité
21 avenue de la falaise
38360 SASSENAGE

Toute réclamation devra être faite dans les 2 mois suivant le transport.

FAURE VERCORS